

Maire	D.G.

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 5 février 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

#### PRÉSENTS:

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

**FORMANT QUORUM** sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

#### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

#### 2018-02-022

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf avec l'ajout du point 7.2 Forum sur la réduction des gaz à effet de serre pour la conseillère no. 5.

**ADOPTÉE** 

#### 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

## 3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018

#### 2018-02-023

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 janvier 2018 tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

### 4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y a cinq (5) personnes présentes dans la salle. Mme Lemire remercie le conseil pour le don fait au Cercle des Fermières pour l'année 2018.

## 5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

## 6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

## 6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.

### 6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

## 6.3 Compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 15 janvier dernier.

#### 6.4 Demande de dérogation mineure – Jacques Voyer – matricule 0587 68 8550

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Jacques Voyer pour sa propriété avec matricule 0587 68 8550;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est de pouvoir agrandir la chambre des maîtres située sur le côté nord de la résidence, avec la superficie de l'agrandissement prévu de dix (10) pieds et onze (11) pouces par douze (12) pieds et trois (3) pouces, ce qui résulterait en un empiètement de 1,09 mètres sur la marge latérale qui la réduirait à 3,91 mètres au lieu de cinq (5) mètres tel que décrit dans le règlement de zonage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dérogation mineure ne cause aucun préjudice ni de dérangement aux voisins immédiats et ne requière aucune coupe d'arbres ou d'arbustes;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil d'accepter d'accorder la demande;

#### 2018-02-024

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et accorde la dérogation mineure demandée par M. Jacques Voyer pour sa propriété avec matricule 0587 68 8550, pour l'agrandissement tel que décrit ci-haut.

**ADOPTÉE** 

### 6.5 Demande de dérogation mineure - Claude McMaster - matricule 0694 54 4843

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré pour discuter de la demande de dérogation mineure faite par M. Claude McMaster pour sa propriété avec matricule 0694 54 4843;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande est de pouvoir agrandir la résidence par la droite vers le lot 5 416 902 de 22 pieds par 30 pieds, et comme la propriété se trouve déjà actuellement à l'intérieur de la marge de 25 mètres du lac par droit acquis, par conséquent l'agrandissement serait dérogatoire de 3,65 mètres de la marge de recul au lac incluant la galerie (donc 21,35 mètres au lieu de 25 mètres);

**CONSIDÉRANT QUE** cet agrandissement proposée poursuivrait la ligne de la propriété et respecterait les autres marges de recul, mais que le plan soumis possède trois (3) étages, tandis que le nombre d'étages autorisé dans cette zone est de deux (2) étages seulement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'agrandissement pourrait être construit en retrait de la résidence et ainsi respecter la marge de recul de 25 mètres au lac;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité consultatif d'urbanisme a considéré cette demande de dérogation mineure et a voté à l'unanimité de recommander au conseil de ne pas accepter d'accorder la demande:

## 2018-02-025

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil appuie la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et n'accorde pas la dérogation mineure demandée par M. Claude McMaster pour sa propriété avec matricule 0694 54 4843, pour l'agrandissement tel que décrit ci-haut.

**ADOPTÉE** 



Maire	D.G.

### 6.6 Approbation de la nomination des officiers du comité consultatif d'urbanisme

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution numéro 2017-12-275 stipule que les officiers du comité consultatif d'urbanisme sont le président, le vice-président et le secrétaire et que ces officiers sont nommés par résolution du conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre du CCU a eu lieu le 15 janvier 2018 et que les membres ont nommé madame Sylvie Lefebvre comme présidente et monsieur Gérald Routhier comme vice-président du comité consultatif d'urbanisme;

2018-02-026

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve les nominations de madame Sylvie Lefebvre comme présidente et de monsieur Gérald Routhier comme vice-président du comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

#### 6.7 Mandat d'urbaniste pour concordance au schéma d'aménagement

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden doit mettre à jour la réglementation d'urbanisme afin d'être en concordance avec le schéma d'aménagement, et que ce travail doit être fait par un urbaniste;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat pour l'urbaniste consisterait à préparer les textes des modifications réglementaires et valider les modifications au plan de zonage, intégrer les règlements adoptés récemment, le tout incluant la production des calendriers de procédure;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission reçue pour ce travail de l'urbaniste Hugues Thivierge de GTE Consultants est au montant de 3,750\$ taxes en sus, et que ce montant a été inclus dans le budget 2018 de la municipalité d'Ogden;

2018-02-027

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil accepte la soumission de l'urbaniste Hugues Thivierge de GTE Consultants au montant de 3,750\$ taxes en sus, pour le mandat d'urbaniste, tel que décrit ci-dessus.

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à payer le montant de 3,750\$ taxes en sus à GTE Consultants lorsque le mandat sera complété.

**ADOPTÉE** 

#### 6.8 Adhésion à la nouvelle entente intermunicipale de service en inspection

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden a présentement une entente de service en inspection avec la MRC Memphrémagog, et que cette entente a pour objet de soutenir les municipalités dans leurs responsabilités en matière d'inspection dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme, et des règlements et normes applicables en matière de protection de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente de service date maintenant de plusieurs années, et que vu que certains services de la MRC ont changé et que de nouvelles municipalités se sont ajoutées, il serait opportun d'adopter une nouvelle entente intermunicipale de service d'inspection et d'y inclure toutes les municipalités membres de l'entente actuelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité d'Ogden a obtenu une copie de la nouvelle entente intermunicipale de la MRC, de même que la résolution de la MRC adoptant cette entente;

2018-02-028

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden signifie son intérêt à adhérer à la nouvelle entente intermunicipale de service en inspection avec la MRC Memphrémagog, tel que décrite ci-haut.



Maire	D.G.

**QUE** le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer ladite entente, pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE** 

## 6.9 Symposium gratuit pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement et la conseillère no. 6

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog organise le symposium Typiquement Memphrémagog : Des paysages en évolution et que l'inspecteur en bâtiment et en environnement et la conseillère no. 6 se disent intéressés à assister à ce symposium qui aura lieu à Orford le 23 février 2018 de 8h30 à 12h30, et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette rencontre, mais le dîner est aux frais des participants;

2018-02-029

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement, M. Jean-Philippe Robitaille, et la conseillère no. 6, Mme Sylvie Lefebvre, à assister à ce symposium se tenant à Orford le 23 février 2018.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à ce symposium.

**ADOPTÉE** 

#### 6.10 Formation COMBEQ (2 jours) pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation de deux (2) jours intitulé « Les droits acquis et les règlements à caractère discrétionnaire en matière d'aménagement et d'urbanisme » et qu'il serait bénéfique pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à cette formation qui aura lieu à Vaudreuil-Dorion les 12 et 13 mars 2018 et que le coût pour assister à cette formation est de 550.07\$ taxes en sus;

2018-02-030

Il est proposé par madame Claudette Dupras appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à cette formation se tenant à Vaudreuil-Dorion les 12 et 13 mars 2018, au coût de 550.07\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE** 

### 6.11 Atelier de travail sur l'identité territoriale pour la conseillère no. 5

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Memphrémagog organise des ateliers de travail afin de définir et de valider l'orientation de l'identité territoriale pour l'ensemble du territoire de la MRC de Memphrémagog et que la conseillère no. 5 se dit intéressée à assister à cet atelier de travail qui aura lieu à Orford le 16 février 2018 de 9h00 à 12h00, et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cet atelier de travail;

2018-02-031

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau, à assister à cet atelier de travail se tenant à Orford le 16 février 2018.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cet atelier de travail.

**ADOPTÉE** 



PROCÈS-VERBAL
Municipalité d'Ogden

Maire D.G.

## 7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

#### 7.1 Formation COMBEQ (1 jour) pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement

**CONSIDÉRANT QUE** la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) offre une formation d'une journée intitulé « Milieux humides et hydriques et certificat d'autorisation : quel rôle pour les municipalités » et qu'il serait bénéfique pour l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à cette formation qui aura lieu à Orford le 3 avril 2018 et que le coût pour assister à cette formation est de 294.80\$ taxes en sus;

2018-02-032

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement de participer à cette formation se tenant à Orford le 3 avril 2018, au coût de 294.80\$ taxes en sus.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE** 

### 7.2 Forum sur la réduction des gaz à effet de serre pour la conseillère no. 5

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie organise le Forum régional sur la réduction des gaz à effet de serre et que la conseillère no. 5 est intéressée à participer à ce forum qui aura lieu à Ste-Catherine de Hatley le 23 mars 2018 et que le coût pour assister à ce forum est de 68.52\$;

2018-02-033

Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la conseillère no. 5, Mme Lise Rousseau, de participer à cette formation se tenant à Ste-Catherine de Hatley le 23 mars 2018, au coût de 68.52\$.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE** 

#### 8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

#### 8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 22 janvier dernier.

## 8.2 Recrutement d'un employé de la voirie saisonnier

2018-02-034

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à publier l'offre d'emploi pour le poste d'employé de la voirie saisonnier dans le Stanstead Journal et le Reflet du Lac, ainsi que sur les sites web de la Municipalité et le Quatre-Feuilles d'Ogden.

ADOPTÉE

## 8.3 Rapport 2017 : programme de transport adapté pour personnes handicapées

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit déposer auprès du ministère des Transports, à titre de reddition de compte pour la subvention reçue en 2017 dans le cadre du volet souple du programme de transport adapté, un état des résultats ainsi qu'une résolution l'approuvant;



Maire	D.G.

**CONSIDÉRANT QUE** tous les membres du conseil ont reçu copie de l'état des résultats et en ont pris connaissance;

2018-02-035

Il est proposé par monsieur Jean R. Roy appuyé par madame Lise Rousseau et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve l'état des résultats préparé par la directrice générale, tel que présenté.

**ADOPTÉE** 

## 8.4 Abrogation de la résolution no. 2014-08-193

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution no. 2014-08-193 stipulait que tous les travaux de voirie effectués avec la déchiqueteuse ou avec une scie à chaîne se fassent avec deux (2) personnes travaillant ensemble, sauf en cas d'urgence;

2018-02-036

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à la majorité Le conseiller M. Jean R. Roy ayant manifesté sa dissidence

**QUE** la résolution no. 2014-08-193 adoptée par le conseil de la Municipalité d'Ogden, soit dorénavant abrogée.

**ADOPTÉE** 

#### 9. FINANCES

## 9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**CONSIDÉRANT QUE** le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 92,939.21\$ et les salaires s'élèvent à 10,275.26\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 103,214.47\$.

2018-02-037

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par madame Sylvie Lefebvre et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

**ADOPTÉE** 

### 9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 62,690.74\$;

2018-02-038

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

**QUE** la liste des comptes à payer au 5 février dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

**ADOPTÉE** 



Maire	D.G.

## 9.3 Dépôt des listes des donateurs et rapports de dépenses des candidats

La secrétaire d'assemblée dépose les listes des donateurs et rapports des dépenses des candidats, tel que prescrit par l'article 513.1 de la Loi sur les élections et les référendums. Les copies de ces formulaires ont été remises aux membres du conseil qui en prennent acte.

#### 10. ADMINISTRATION

### 10.1 Achat d'une télévision pour la salle du conseil

**CONSIDÉRANT QU'**il serait opportun d'avoir une télévision SMART dans la salle du conseil de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le prix d'une telle télévision de 70 pouces est de 1,621.99\$ taxes en sus sur Costco.ca, et que ce prix est valide jusqu'au 22 février 2018;

**CONSIDÉRANT QUE** cette dépense avait été prévue dans le budget triennal d'immobilisations 2018-2019-2020 de la municipalité d'Ogden, et que celle-ci sera payée par le fonds de roulement de la municipalité;

#### 2018-02-039

Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise l'achat d'une télévision SMART de 70 pouces pour la salle de conseil municipale, au prix maximal de 1,621.99\$ taxes en sus.

QUE ce montant sera payé par le fonds de roulement de la municipalité d'Ogden.

**ADOPTÉE** 

### 10.2 Prix décerné à la Société Animale Frontalière

**CONSIDÉRANT QUE** la Société animale frontalière (SAFAS) existe depuis 30 ans sur le territoire de la municipalité d'Ogden, et avec l'aide de nombreux bénévoles, opère un refuge pour les chiens et chats;

**CONSIDÉRANT QUE** la SAFAS a été nommée récipiendaire du prix de l'organisme de secours animal de l'année au Québec en 2017 par la Fondation Guardian's Best pour le secours des animaux;

## 2018-02-040

Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil de la Municipalité d'Ogden souhaite féliciter la Société animale frontalière pour avoir remporter ce prix exceptionnel, et aussi leur remercier pour tout le travail que la SAFAS fait pour aider les animaux.

**ADOPTÉE** 

## 10.3 Formation gratuite pour la directrice générale

**CONSIDÉRANT QUE** les conseillers juridiques Monty Sylvestre offre une formation gratuite de deux (2) heures pour les employeurs au sujet de la légalisation du cannabis et ses conséquences en milieu de travail et qu'il serait bénéfique pour la directrice générale de participer à cette formation qui aura lieu à Sherbrooke le 20 mars 2018 et qu'il n'y a aucun coût pour assister à cette formation;

#### 2018-02-041

Il est proposé par madame Lise Rousseau appuyé par monsieur Jean R. Roy et résolu à l'unanimité

**QUE** le conseil autorise la directrice générale de participer à cette formation gratuite se tenant à Sherbrooke le 20 mars 2018.



Maire	D.G.

**QUE** le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette formation.

**ADOPTÉE** 

## 11. LOISIRS ET CULTURE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

### 12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

#### 13. RÉGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

## 13.1 Avis de motion – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de confirmer les règles d'éthique et de déontologie que tous les membres du conseil doivent respecter.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

## 13.2 Présentation – Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden

Madame la conseillère Sylvie Lefebvre a donné avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sur le Code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité d'Ogden sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de confirmer les règles d'éthique et de déontologie que tous les membres du conseil doivent respecter.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement est présentée à la séance publique du conseil et remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

## 14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

### 14.1 Diverses rencontres

Le maire mentionne qu'il a assisté à la rencontre de la Régie de l'Est le 22 janvier et qu'il sera peut-être possible qu'un service de visites de prévention soit offert l'an prochain, et aussi un service de premiers répondants, sur demande des municipalités.

## 14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

À la dernière rencontre de la MRC, il y a eu une présentation par la S.P.A. et une discussion concernant l'augmentation de la facture de la SQ. Il y a aussi eu des discussions concernant les bateaux wakeboard sur le lac Memphrémagog et les billets à rabais de 50% offerts par le Mont Orford. M. Violette ajoute que les nominations pour les comités ont eu lieu, et qu'il siégera sur les comités de développement durable, de vélo et d'internet haute vitesse.

## 15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.



Maire	D.G.

## 16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Mailhot demande des détails sur le poste d'employé saisonnier, et la directrice générale lui répond que l'information sera sur le site web de la municipalité. M. Tremblay demande ce que dit la résolution no. 2014-08-193 et donc celle-ci a été lue à voix haute par le maire et sera incluse dans la nouvelle résolution. M. Vermette demande pourquoi il y a des lumières allumées à l'hôtel de ville le soir. La réponse donnée est que c'est pour la sécurité du bâtiment. M. Vermette demande aussi si ce serait possible d'enlever une des pancartes concernant les ratons laveurs qui se trouvent sur le chemin Cedarville, et cette demande sera considérée. M. Danton demande si les lignes directrices de la direction de la municipalité seront indiquées dans le Quatre-Feuilles. Le maire lui répond que oui, c'est planifié pour le futur.

## 2018-02-042 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère Mme Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 48 minutes.		
Richard Violette Maire	Vickie Comeau Directrice générale et secrétaire-trésorière	

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.